



TE FARE TAUHITI NUI
MAISON DE LA CULTURE

DOSSIER TECHNIQUE

GRAND THEATRE

1. Présentation de l'équipe

DIRECTION

M. TOKORAGI Vaitua
direction@maisondelaculture.pf

RESPONSABLE COMMUNICATION – PRODUCTION

Mme Vaiani TANETOA
production.tftn@maisondelaculture.pf

PROGRAMMATION

programmation@maisondelaculture.pf

PROJETS CULTURELS

events@maisondelaculture.pf

RESPONSABLE REGIE TECHNIQUE

M. Raymond TAMAITIAHIO
regietechnique@maisondelaculture.pf

ADJOINT REGIE TECHNIQUE : M. Heiarii HELLEMONT / M. Rwan LEQUERRE

REFERENT LUMIERE: M. M. Willy TEPUHIARII

REFERENT SON : M. Marama APA

REFERENT STRUCTURE : M. Théophile PUPUTAUKI

2. Présentation de l'établissement

2.1. Historique

Le Grand théâtre est géré aujourd'hui par l'établissement public Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la Culture.

Au début des années 1960, Andrée MALRAUX, Ministre des affaires culturelles de l'époque, lance le concept de « Maison de la Culture ». Ce projet a pour objet d'offrir à tous ceux qui le souhaitent un accès direct et aisé à la culture.

En 1971, apparaît à Papeete, la **Maison des Jeunes-Maison de la Culture (MJMC)**.

Elle change de direction et de statut le 23 septembre 1980 en devenant l'Office Territorial d'Action Culturelle (OTAC).

Enfin, depuis le 09 avril 1998, la structure se transforme et devient l'Etablissement Public Administratif (EPA) et devient **Te Fare Tauhiti Nui-Maison de la culture (TFTN)**.

La Maison de la Culture fonctionne selon deux secteurs :

➔ **Les activités permanentes**

Le service des activités permanentes dispose d'une médiathèque, d'une salle de projection, des salles polyvalentes ainsi qu'une salle d'exposition d'art.

La médiathèque regroupe les bibliothèques destinées aux enfants, aux étudiants et aux adultes, la vidéothèque et le cyberspace.

Les salles polyvalentes accueillent des cours et activités programmés toute l'année destinées aux enfants et aux adultes : taï chi, stretch and tone, relaxation musculaire, jeux de société, « reo tahiti », anglais, ateliers d'arts plastiques, éveil corporel, théâtre, échecs, ainsi que les ateliers de vacances.

Par ailleurs, ce secteur est à l'origine de plusieurs animations telles que l'heure du conte mensuelle, les soirées contes et légendes, ou encore les spectacles de Noël.

➔ **La production événementielle**

Ce secteur a pour mission principale la mise en place d'événements tels que :

- le « Heiva i Tahiti », le plus grand concours de chants et de danses traditionnels
- le « Hura Tapairu », concours de danses destiné aux petites formations de groupes de *ori tahiti*

- le « Heiva des écoles », le rendez-vous de toutes les écoles de danse traditionnelle, de 'ukulele et de percussions où elles présentent le travail de toute une année
- des concerts, des spectacles, etc.
-

La production événementielle intervient également en tant que coproducteur d'événements. Ce qui permet d'élargir son champ d'actions à travers le Festival du *Monoi*, le Festival International du Film documentaire Océanien, la Journée de la Femme, le Salon du Livre, etc.

L'activité s'organise autour de plusieurs salles et espaces de spectacle avec l'aire de spectacle *To'atā* et ses esplanades, le Petit théâtre, le Grand théâtre, le *Paepae a Hiro* et les diverses salles de conférence de la Maison de la Culture.

Enfin, la production événementielle a pour autre mission de louer les salles et le matériel de la Maison de la Culture aux producteurs de spectacles.

2.2. Situation géographique



Adresse géographique : Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture
 Boulevard Pomare, 646 Boulevard de la Reine Pomare IV,
 Papeete 98716
 Polynésie française
 Tél : +(689) 40 54 45 44
 ou +(689) 40 50 31 00

3. Grand théâtre

3.1. Descriptif de la salle

Le Grand théâtre est un établissement recevant du public (ERP) de type L.

Cette salle a une capacité de 804 places assises sur des sièges pliables en tissus, dont 4 emplacements réservés aux PMR.

Elle est accessible au public par deux entrées (A et B) et dispose d'une entrée aux loges pour les artistes.

Aucun obstacle n'est admis dans les dégagements, devant et derrière les portes d'accès.

Et il est impossible de faire le noir complet dans la salle. En effet, les marches doivent impérativement rester éclairées pendant les spectacles.

Toute location est entendue pour une durée de trois (3) heures consécutives à compter du lancement de l'événement.

Toute conférence, projection, réunion se tenant en journée (de 07h00 à 18h00) bénéficie d'une durée de quatre (4) heures consécutives.

3.2. L'espace scénique

La scène en bois a une surface de 196,8 m² avec une avant-scène de 25,7 m². Elle dispose également d'un proscénium (avant-scène rétractable) de 27,5 m².

Elle est accessible par les loges, pour les artistes et également pour le public par des escaliers disposés aux côtés jardin et cœur de la scène.

3.3. La régie technique

3.3.1. Présentation

La régie technique est située au fond de la salle. Elle a récemment été rénovée.

Les prestataires vidéo ont la possibilité de s'installer dans les extensions de la régie. Elles sont insonorisées, de ce fait, les prestataires pourront travailler en toute autonomie.

Voir la liste de matériel.

3.4. Electricité

Toute demande en électricité doit être faite auprès du service Programmation.

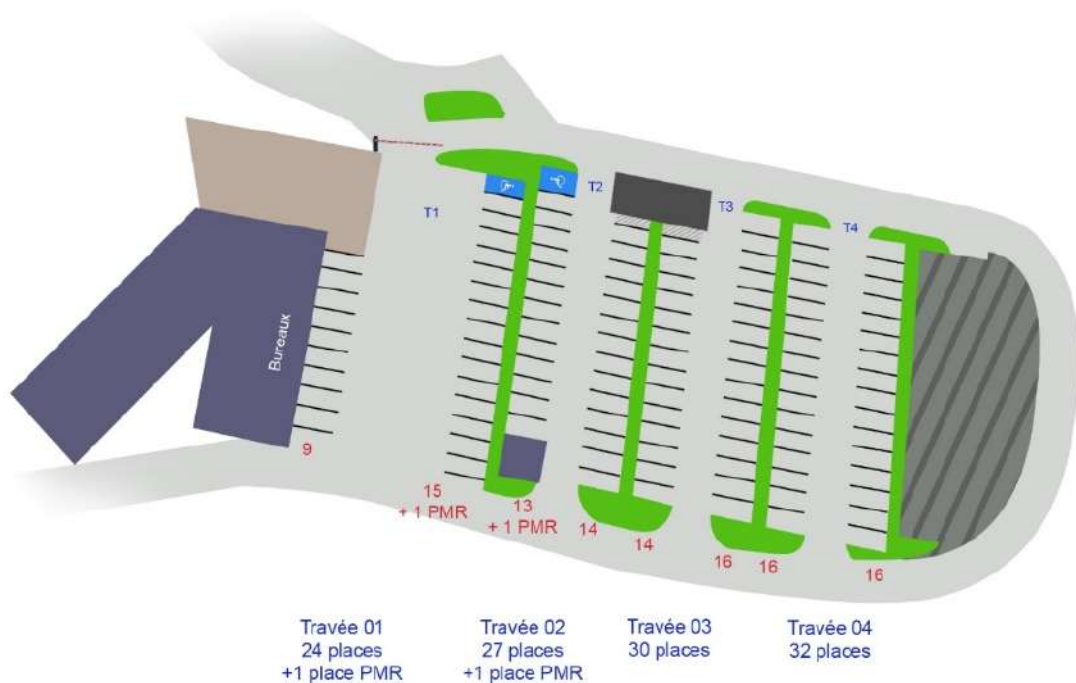
3.5. Structure

Désignation	L
Pont 0	9m
Pont 1	9m
Pont 2	9m
Pont 3	9m
Pont 4	7,50m
Pont 5	9m

3.6. Parking

Parking TFTN - 113 places + 2 PMR

26/02/20 - AT



3.7. Sécurité

Pour toute location, la sécurité est prise en charge par le producteur. De ce fait, il devra prévoir l'accueil en salle, le placement du public et l'équipe de sécurité et de secouristes (SIAP).

Le producteur devra prendre en charge au minimum deux (2) agents SSIAP et quatre (4) à six (6) agents d'accueil.

Pour le public, la salle devra être ouverte une (1) heure avant le début de la représentation.

4. Annexes

4.1. Buvette

Le local servant de buvette se situe dans le hall du Grand théâtre et peut être mis à disposition, à titre gratuit, d'un demandeur sur décision de la Direction.

Deux (2) pièces se trouvant en arrière de la buvette peuvent être utilisés comme espaces de préparation ou zone de stockage.

Il est possible d'installer un barbecue uniquement à gaz, sur des emplacements préalablement identifiés et validés par la Direction. Dans ce cas, le preneur doit obligatoirement se munir d'un extincteur qu'il installe à proximité du barbecue.

Le chapiteau et l'éclairage, en cas de besoin, sont à la charge du preneur ; TFTN pouvant fournir une prise pour l'alimentation électrique et un extincteur.



4.2. Billetterie

Le local servant de guichet de billetterie se situe dans le hall du Grand théâtre et peut être mis à disposition, à titre gratuit, d'un demandeur sur décision de la Direction.

TFTN y fournit l'alimentation électrique.



Le producteur occupe la partie droite.

5. Conditions de location

La location du Grand théâtre comprend :

- la salle de spectacle, ainsi que les loges et les infrastructures, en bon ordre de marche tant au niveau du son, de la lumière et du personnel technique ;
- le service d'entretien, nettoyage des aisances et commodités du site ;
- 20 places de parking (lorsque To'atâ tourne) ;

Pour toute location, le preneur devra :

- fournir la fiche administrative de l'événement 4 mois avant la date de la représentation ;
- fournir la fiche technique de l'évènement 2 mois avant la date de la représentation ;
- installer le décor par ses équipes et non par nos techniciens ;
- respecter le lieu de représentation et de la restituer dans l'état où il l'a trouvé. En cas de détérioration du matériel, du fait du preneur, ce dernier devra procéder au remplacement dudit matériel ;
- mettre en place les dispositifs d'accueil et de sécurité nécessaires au bon déroulement de la représentation ;
- démonter ses installations dans les 3 heures après la dernière représentation.

6. Paiement de la location

Un acompte de 10% devra être versé lors de la confirmation de la réservation.

Le solde peut se faire en deux (2) versements :

- 40% lors de la signature de la convention de location ;
- 50 % 15 jours avant la représentation.

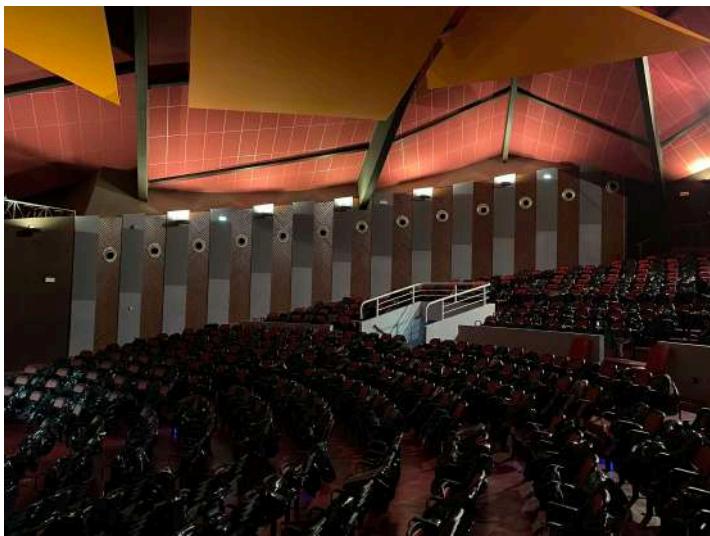
7. Photos



Vue de la régie



Vue de la scène



Salle (public)



Entrée A + toilettes



Entrée B + toilettes



Régie technique (vue extérieure)



Hall



Buvette



Billetterie



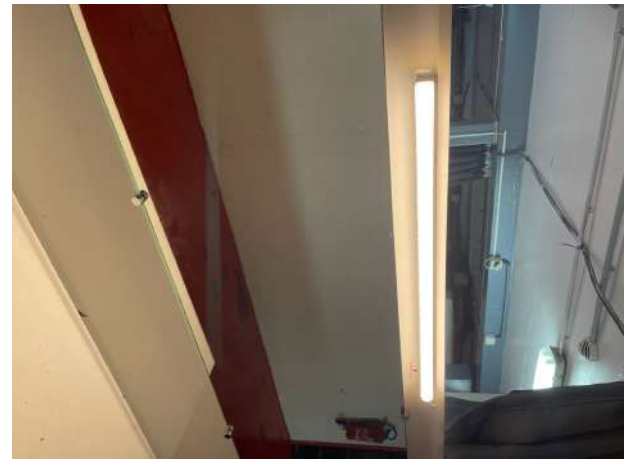
Loges



Loge artiste



Atelier (entrée)

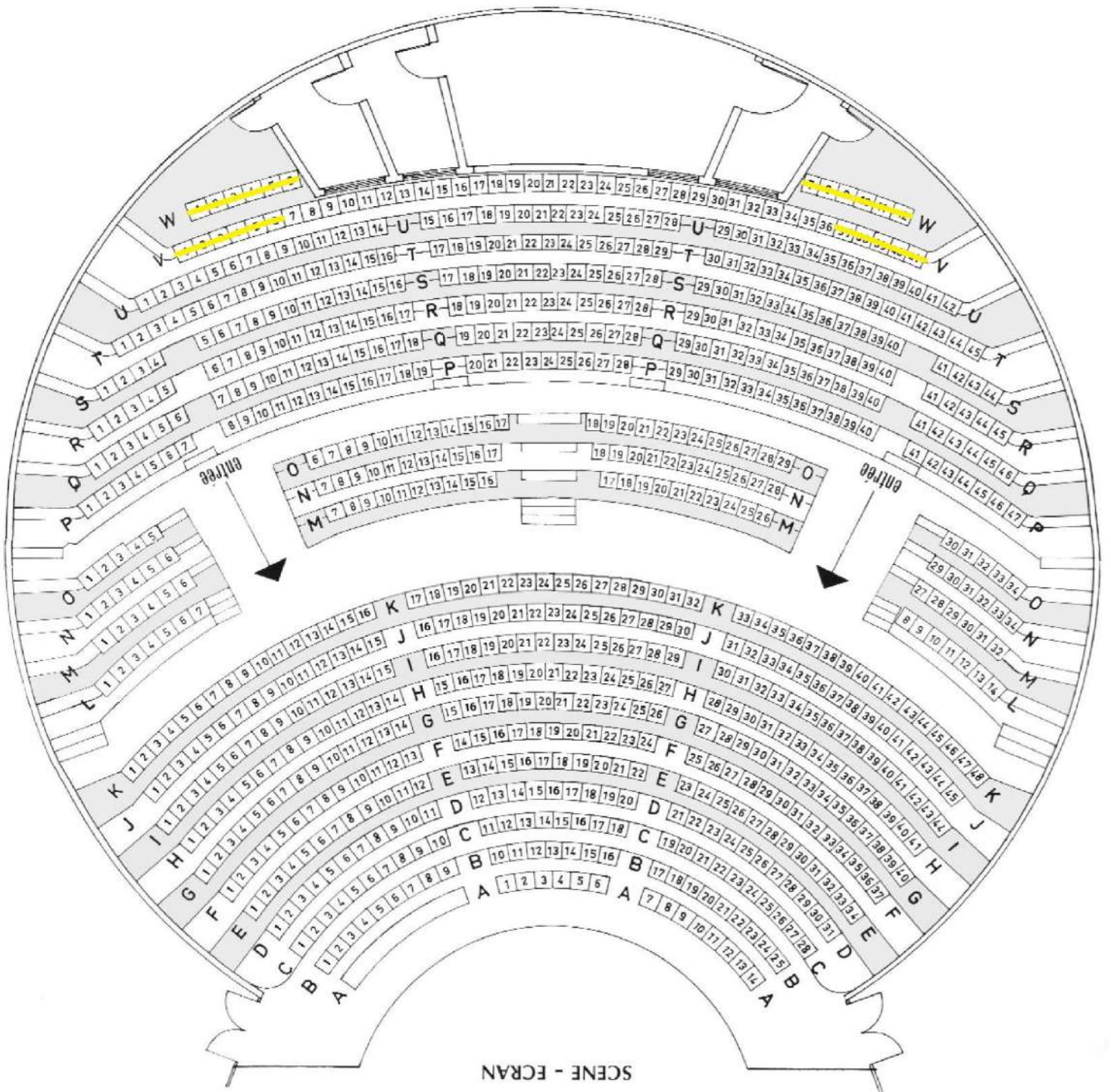


Miroir et lumière individuel

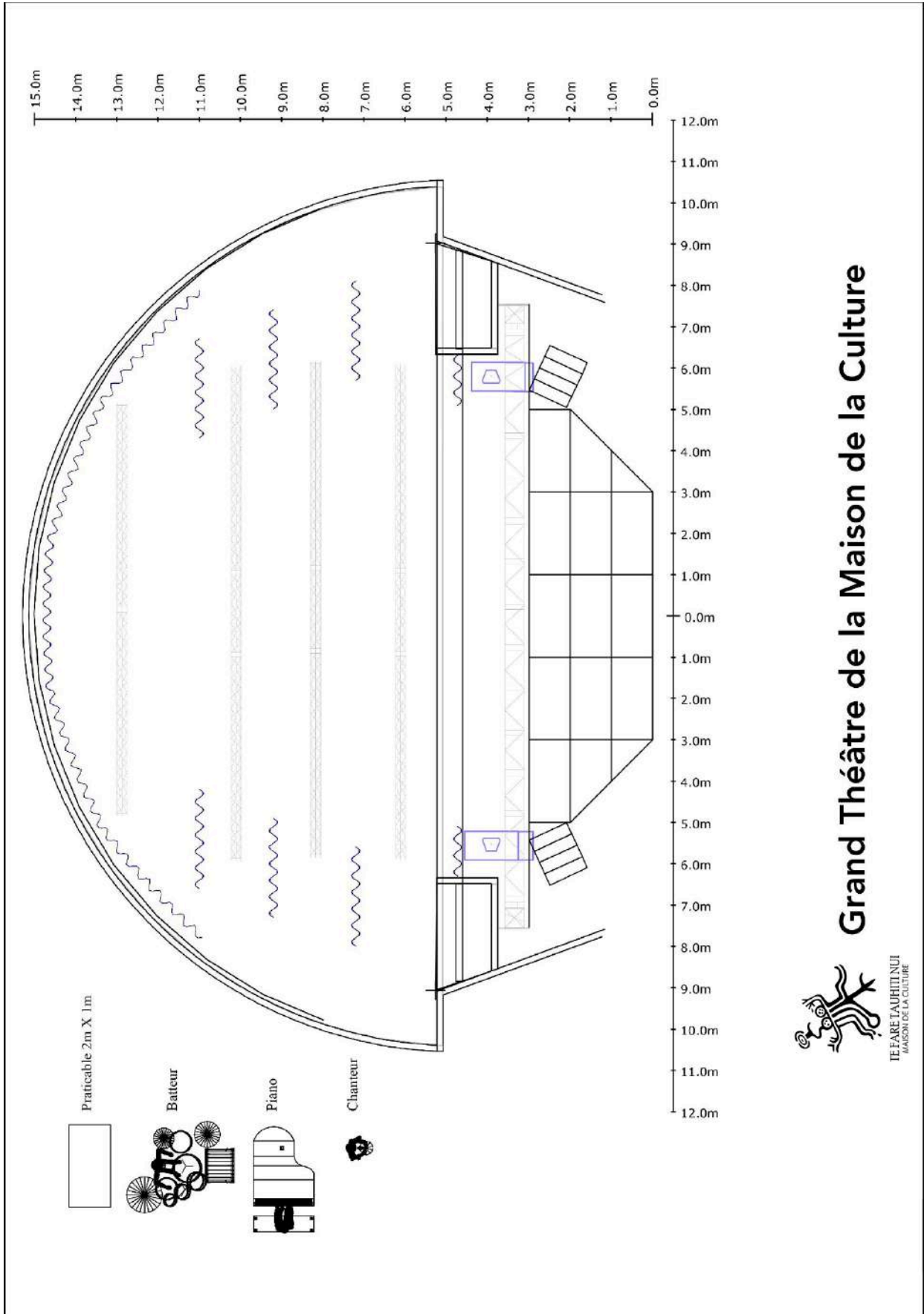
8. Plans

Plan de salle

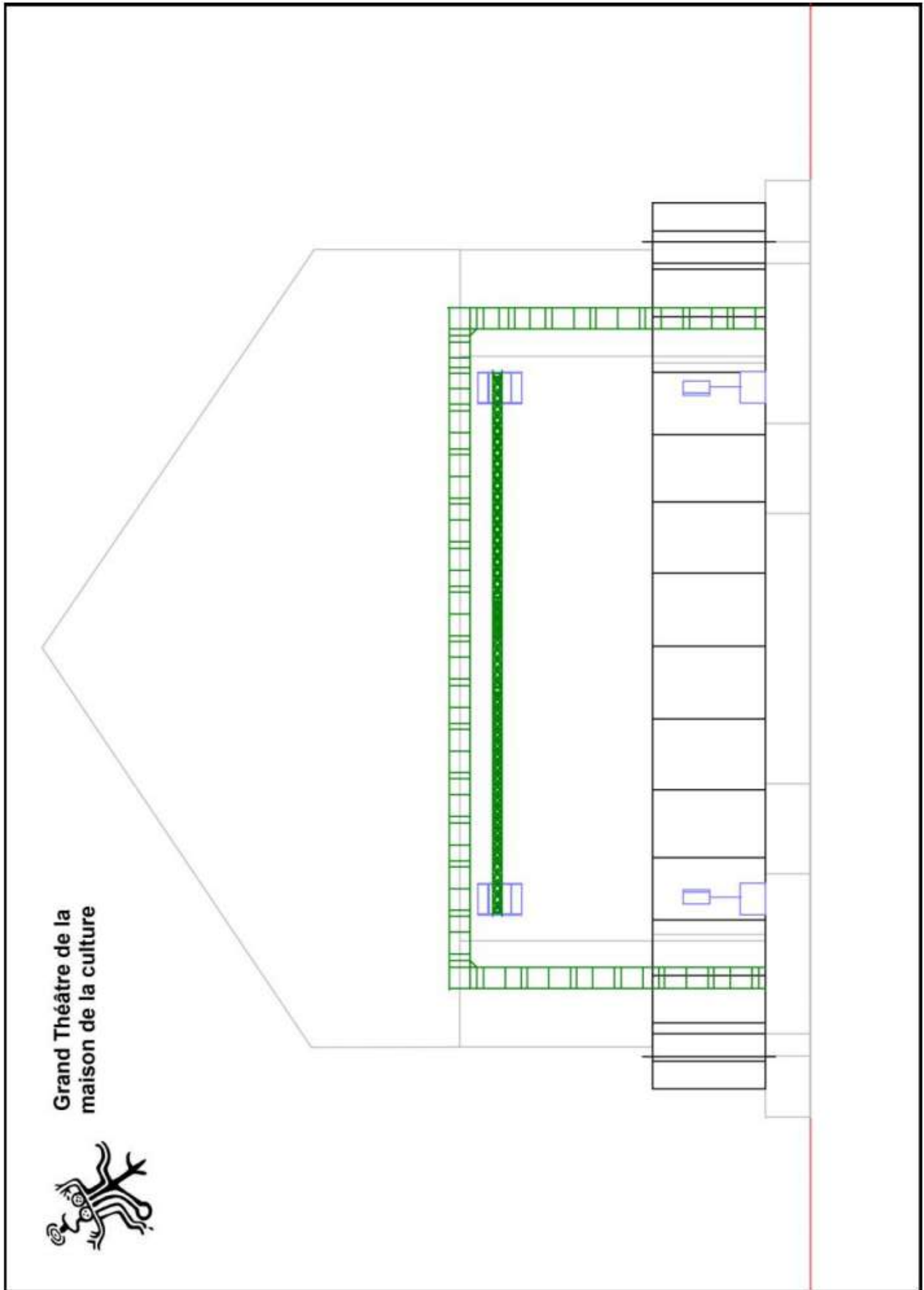
Les places en jaunes sont réservées au personnel de Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture, soit 24 places.



Vue du dessus



Vue de face





TE FARE TAUHITI NUI
MAISON DE LA CULTURE

